

Rapport – session 2019
Concours de recrutement des Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire
dans le grade de technicien principal
dans le domaine « Prévention santé-environnement »

Deux concours (externe et interne) ont été organisés en 2019 au niveau national par le ministère des solidarités et de la Santé¹. Ils concernent le recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire du grade principal.

Le troisième concours n'a pas été ouvert.

Le présent rapport dresse le bilan et présente des recommandations pour les sessions à venir.

I-Données générales

I-1-Nature des épreuves

Le décret n°2013-176 du 27 février 2013 modifié porte statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S). La nature des épreuves est définie à l'arrêté interministériel du 17 avril 2014 fixant les modalités d'organisation des concours.

La période d'inscription des candidats allait du 14 mai au 18 juin 2019.

Epreuve écrite d'admissibilité :

Commune aux trois concours, cette épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire à caractère technique relatif à la prévention santé-environnement (durée : trois heures ; coefficient 2). Le dossier a été complété par des questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Il n'excédait pas 20 pages.

Epreuves orales d'admission:

Concours externe

Un entretien libre avec le jury porte sur des thématiques en Santé Environnement. A partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, le jury apprécie ses connaissances, ses capacités de réflexion et de raisonnement, ses motivations et son aptitude à exercer des fonctions qui correspondent au domaine d'activités (préparation : 20 minutes ; coefficient : 2). Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont 5 minutes au plus pour le traitement du sujet.

Concours interne

L'entretien avec le jury vise à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade de recrutement et au domaine d'activité de la prévention en Santé-Environnement (durée: vingt minutes ; coefficient: 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de 5 minutes au plus, le jury dispose des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui ont été adressés avant le 26 octobre 2019 par les candidats admissibles. Il est à noter que des retards dans la réception du dossier peuvent entraîner un rejet.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Un modèle établi par l'administration définit la conformité attendue du dossier RAEP. Un guide d'aide au remplissage est disponible sur le site internet du ministère chargé de la santé.

¹Arrêté du 7 mai 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal dans le domaine « prévention santé-environnement »

I-2- Composition du jury

Les membres du jury sont nommés par arrêté ministériel du 09 mai 2019 :

- Madame Emmanuelle BURGEI, administratrice civile hors classe- présidente ;
- Madame Sophie FABER, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale des Yvelines ;
- Madame HOUMAIRE Cécilia, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale de l'Essonne ;
- Monsieur Arnaud MARGUERITTE, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire – délégation départementale du Maine et Loire ;
- Monsieur Frédéric LENOIR, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale de la Gironde.

Les membres du jury ont tous suivi une formation de professionnalisation. Les consignes juridiques du concours, les règles déontologiques, la version actualisée du référentiel ministériel (circulaire du 24 juin 2015) ont favorisé la richesse des échanges, l'égalité de traitement et l'obtention d'un maximum d'éléments d'appréciation en toute indépendance.

Madame PORKRZYWA Florence, Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale de l'Essonne a été associée pour permettre la double correction des copies par trois binômes.

La complémentarité des membres du jury est adaptée à l'évaluation des candidats.

I-3 - Données statistiques

	Externe		Interne	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre d'inscrits	108	63	15	17
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	31	22	9	6
Nombre de candidats admissibles	19	11	7	4
Nombre de candidats présents à l'oral	18	9	3	6
Nombre de candidats admis sur liste principale (15)	6	3	6	0
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire (15)	9	4	0	2

Observations par rapport aux années précédentes :

Le nombre de candidats admissibles était de 39 en 2016 pour 14 postes offerts. Il a atteint son maximum en 2017 (61 candidats admissibles pour 35 postes offerts). Il était de 31 pour 14 postes offerts en 2018.

La proportion d'absents était en 2017 de 66% en interne et de 71% en externe ; elle est en 2018 de 61% et de 69% et de 47 % et 31 % en 2019.

I-4- Réunion d'installation

La réunion d'installation du jury et de choix des sujets s'est tenue à la Direction des Ressources Humaines du ministère des solidarités et de la santé le 6 juin 2019.

Epreuve d'admissibilité

Le candidat doit traiter une étude de cas qui ne relève pas d'une note de synthèse. L'épreuve est constituée par la rédaction d'une note synthétique adressée au chef du service. L'énoncé précisait de façon explicite la démarche à adopter et les points principaux. La quantité de documents a été limitée à 20 pages, des documents de communication aussi bien que des documents techniques ont été insérés dans le dossier afin de faciliter une lecture rapide et sélective.

A partir de ce dossier, une note présentant une démarche bénéfique / risque devait être rédigée au directeur départemental de l'ARS. Cette note devait par ailleurs proposer un dispositif de contrôle adapté aux enjeux.

Un sujet de secours documenté a été également préparé.

Epreuve d'admission

Une liste de sujet d'oraux a été mise à jour et complétée en fonction des priorités actuelles.

II-Fonctionnement général du jury et déroulement des épreuves

L'organisation des concours est déléguée au Service Inter académique des Examens et Concours (SIEC) dans le cadre de la mutualisation des concours et des examens, ce conjointement avec le bureau du recrutement de la Direction des Ressources Humaines du ministère des Solidarités et de la Santé.

L'épreuve écrite a eu lieu le 11 septembre 2019 dans les différents centres d'examen (Aix-en-Provence, Amiens, Bordeaux, Cayenne, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Nancy, Paris, Pointe-à-Pitre, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Toulouse). Le concours étant au niveau national, les postes à pourvoir le seront en fonction du rang du lauréat au concours.

III-Epreuve d'admissibilité

III-1 Modalités de correction de l'épreuve écrite

Les copies ont été adressées successivement à deux correcteurs qui ont harmonisé leur notation sur la base du barème d'un corrigé type détaillé, validé entre les correcteurs. La réunion d'admissibilité s'est tenue le 17 octobre 2019 au SIEC.

III-2- Niveau général et conseils aux candidats

Une différence nette s'est dégagée entre les copies des candidats internes et des candidats externes, en faveur des premiers. Toutefois, la prestation reste globalement moyenne et les candidats ont peu pris de hauteur quant à la problématique.

Certains candidats, interne ou externe, n'ont pas compris que les points de vue qui leur étaient demandés étaient sanitaires.

Le seuil d'admissibilité a été de 16,5/40 pour le concours externe et de 16/40 pour le concours interne.

IV- Epreuve d'admission

IV-1 Conduite des épreuves orales

Les épreuves orales ont eu lieu du 18 au 22 novembre 2019 à la Maison des Examens d'Arcueil dans de très bonnes conditions.

Un candidat admissible n'a pas déposé de dossier RAEP sur la plateforme du SIEC.

Les candidats du concours externe disposaient d'une salle isolée sous la surveillance d'un agent. Il est à noter que 7 candidats au concours externe ne se sont pas présentés dont un non excusé.

Les candidats en externe exposent en premier lieu le sujet qu'ils ont tiré et préparé, ce en 5 minutes au maximum. Il leur est demandé ensuite de se présenter brièvement en indiquant leur formation, cursus, motivations et mobilité.

Pour les candidats du concours interne, le jury avait préalablement analysé la totalité des dossiers RAEP afin de préparer les questions à poser pendant l'entretien.

Afin de mieux appréhender la valeur des candidats, le jury a souhaité réaliser des séquences de délibération intermédiaires. En moyenne, ces séquences ont duré 10 minutes et sont intervenues après l'audition de deux candidats. Ce dispositif a permis de maintenir un niveau d'exigence constant entre chaque candidat.

IV-2- Niveau général et conseils aux candidats

Le jury s'est attaché scrupuleusement à tenir compte du temps de présentation puis à se répartir les types de questions afin d'obtenir un maximum d'échanges sur un grand nombre de sujets aussi bien techniques que de fonctionnement des services.

L'évaluation du candidat qui n'aurait pas suffisamment de connaissances du métier s'est portée sur des facultés d'adaptation à son nouvel emploi, à des mises en situation.

Réunion d'admission du 22 novembre 2019

Le seuil d'admissibilité a été fixé pour le concours externe à :

- 53/ 80 pour la liste principale ;
- 35/80 pour la liste complémentaire.

Le seuil d'admissibilité a été fixé pour le concours interne à :

- 46/80 pour la liste principale ;
- 42,5/80 pour la liste complémentaire.

15 candidats sont admis et 15 sont placés en liste complémentaire.

Les listes ont été disponibles, par consultation sur site, dès le 22 novembre.

De nombreux candidats, qu'ils soient internes ou externes, sont des agents contractuels en poste au sein d'une ARS. La plupart d'entre eux ont une bonne compréhension des enjeux. Ils disposent souvent d'un master.

A l'opposé, quelques candidats n'ont manifestement pas jugé nécessaire de préparer cet oral, considérant leur culture « grand public » comme suffisante. Ces mêmes candidats disposaient d'un faible niveau scientifique.

A noter, la présence de deux infirmières en recherche de reconversion professionnelle mais qui méconnaissaient l'existence d'infirmières de santé publique au sein des cellules veilles et alertes des ARS.

Conseil aux candidats :

S'informer sur les missions

La clef de la réussite aux concours est donc bien de connaître les missions exactes en santé environnement et de préférence également le fonctionnement des agences régionales de santé. Pour les internes, le dispositif permet le passage de la filière administrative à la filière technique.

Celles et ceux qui ont pu partager avec des agents des services ont sans aucun doute amélioré leur score et permis au jury d'apprécier leurs aptitudes à occuper de tels postes.

Il est souhaitable que les candidats suivent la publication des postes et consultent préalablement les annonces de postes ouverts pour des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Ces annonces sont très détaillées par les ARS, elles sont classées dans la bourse interministérielle de l'emploi public.

Le site du ministère des solidarités et de la santé a été réactualisé récemment. Il précise la nature des missions en Santé et Environnement <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/>

L'épreuve d'admission doit être sérieusement bien préparée :

- gérer le temps dévolu à la présentation lors de l'oral ;
- avoir une bonne connaissance des missions en Santé Environnement ;
- se documenter sur l'organisation des Agences Régionales de Santé (ARS) et des services de l'Etat partenaires ;
- argumenter ses motivations (aboutissement d'une progression, changement d'activité).

Les présentations dynamiques et concises sont marquantes.

La présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emmanuelle BURGEI', written over a horizontal line.

Emmanuelle BURGEI